

Vivre au Congo

Le site des expatriés francophones au Congo

Assurance

Des points de repère pour démarrer « avec assurance » son séjour au Congo...



Changer est toujours une source de stress.... Changer de pays, changer d'environnement, c'est encore plus de stress et un fort sentiment d'insécurité.

En matière d'**assurance** aussi, la question est que dois-je faire ? Ou plutôt quels pièges à éviter ?

Voici quelques pistes pour repérer les erreurs les plus communes qui entraînent souvent les plus graves conséquences.

Pour commencer, **3 attitudes solidement ancrées à combattre** sans attendre pour vivre paisiblement :

J'arrive au Congo et j'ai acheté en même temps un véhicule et l'assurance est comprise dans la vente !



Dans le code des assurances, il est prévu que le nouvel acquéreur ne bénéficie de la garantie que pendant 5 jours...

Au-delà..... Le contrat est suspendu et l'automobile ainsi vendue n'est plus assurée dans un pays où cette couverture est obligatoire.

☺ **Le bon réflexe** : dès l'achat du véhicule, j'informe mon assureur en lui

communiquant coordonnées, marque et immatriculation du véhicule.

Je suis locataire d'un logement meublé et n'ai que quelques objets personnels, je décide donc de ne pas m'assurer !



En cas d'incendie, le locataire est « présumé » responsable des dommages qui surviennent à l'immeuble habité et même si le propriétaire est lui-même assuré.

Cela signifie simplement, que si le logement est endommagé, et indépendamment d'une faute quelconque, c'est le locataire qui devra prendre en charge l'intégralité de la réparation ou sera poursuivi par le propriétaire (ou son assureur).

☺ **Le bon réflexe** : avant d'entrée dans les lieux, j'en informe mon assureur pour qu'il établisse un devis Assurance Habitation.

J'ai conservé ma couverture sociale dans mon pays d'origine et suis couvert quoiqu'il arrive et pour tous les préjudices !



De façon générale, les régimes sociaux de base ne prévoient pas la garantie évacuation sanitaire car c'est le plus souvent inutile pour les résidents du pays d'origine.

En cas d'"évacuation sanitaire" donc, outre les difficultés inhérentes à ce type de situation, je devrai déboursier en moyenne 15 000 000 FCFA, non pour les soins, mais simplement pour me rendre sur les lieux de l'hospitalisation... et payable d'avance.

C'est rarement un budget que l'on a prévu, d'autant que ce montant peut être infiniment supérieur lorsque le cas recensé nécessite l'utilisation d'un avion médicalisé.

☺ **Le bon réflexe** : avant mon départ, je vérifie que je dispose d'une « complémentaire » comprenant la garantie « évacuation sanitaire » ou que la garantie est comprise dans mon contrat de travail si je suis expatrié. A défaut, je complète la couverture pour moi et ma famille.

